APEFE

CAHIER SPECIAL DES CHARGES

DU MARCHE PUBLIC DE

FOURNITURES

AYANT POUR OBJET

"ACQUISITION DE MATÉRIELS INFORMATIQUES À DESTINATION DE L'ALGÉRIE"

PROCÉDURE NÉGOCIÉE SANS PUBLICITÉ

Pouvoir adjudicateur

Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger

Auteur de projet

Service Marchés Publics,
Place Sainctelette, 2 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean

Table des matières

I. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES 4

I.1 DESCRIPTION DU MARCHÉ 4
I.2 IDENTITÉ DU POUVOIR ADJUDICATEUR 4
I.3 MODE DE PASSATION 5
I.4 FIXATION DES PRIX 5
I.5 DROIT D'ACCÈS ET SÉLECTION QUALITATIVE 5
I.6 FORME ET CONTENU DES OFFRES 6
I.7 DÉPÔT DES OFFRES 6
I.8 OUVERTURE DES OFFRES 6
I.9 DÉLAI DE VALIDITÉ 7
I.10 CRITÈRES D'ATTRIBUTION 7
I.11 RÉVISIONS DE PRIX 7
I.12 VARIANTES 7
I.13 CHOIX DE L'OFFRE 7

II. DISPOSITIONS CONTRACTUELLES 8

II.1 FONCTIONNAIRE DIRIGEANT 8
II.2 ASSURANCES 8
II.3 CAUTIONNEMENT 8
II.4 DÉLAI DE LIVRAISON 8
II.5 DÉLAI DE PAIEMENT 8
II.6 DÉLAI DE GARANTIE 9
II.7 RÉCEPTION PROVISOIRE 9
II.8 RÉCEPTION DÉFINITIVE 9

ANNEXE A : FORMULAIRE D'OFFRE 10

ANNEXE B : DECLARATION SUR L'HONNEUR 13

ANNEXE C : DECLARATION BANCAIRE 14

ANNEXE D : INVENTAIRE 15

Auteur de projet

Nom : Service Marchés Publics
Adresse : Place Sainctelette, 2 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean
Téléphone : 0032 2 421 83 83
Fax : 0032 2 421 84 81
E-mail : map@apefe.org

Réglementation en vigueur

1. Loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, et ses modifications ultérieures.
2. Arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, et ses modifications ultérieures.
3. Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, et ses modifications ultérieures.
4. Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services.
5. Règlement général pour la protection du travail (RGPT), Loi sur le bien-être et Code sur le bien-être au travail.

Dérogations, précisions et commentaires
Néant

I. Dispositions administratives

Cette première partie se rapporte à la réglementation relative à la passation d'un marché public jusqu'à la désignation de l'adjudicataire.
Les dispositions contenues dans cette partie se rapportent à la loi du 15 juin 2006 et à l'arrêté royal du 15 juillet 2011 et leurs modifications ultérieures.

I.1 Description du marché

Objet des Fournitures **:** Acquisition de matériels informatiques à destination de l'Algérie.

Lieu de livraison : Comexas, Building 744 à 1931 Brucargo

I.2 Identité du pouvoir adjudicateur

Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger
Place Sainctelette, 2
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Mission et statut du pouvoir adjudicateur

L'Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger est une association sans but lucratif ayant pour objet :

- De coopérer à l'étude, à l'organisation et au développement de tous les programmes d'enseignement, d'éducation et de formation à promouvoir dans les pays étrangers;
- De promouvoir, d'organiser et de coordonner toutes les formes de transfert de connaissance entre la Communauté française de Belgique, la Région wallonne et l'étranger;
- De coordonner et d'encourager les initiatives des organismes qui poursuivent les mêmes objectifs. Pour remplir cette mission, l'Association pourra entre autres :
- Créer ses propres services d'étude et de documentation ou faire appel aux services spécialisés existants;
- Souscrire à toute convention en matière d'éducation et de formation avec une institution étrangère, une administration publique étrangère, un gouvernement étranger, un organisme international ou supra-international;
- Conclure des contrats avec toute personne physique ou morale, de droit public ou de droit privé, et engager notamment du personnel enseignant et scientifique, des experts, belges ou étrangers, pour son propre compte ou pour le compte de tiers;
- Organiser en Belgique des séminaires ou stages de formation pour les enseignants et formateurs belges ou étrangers;
- Organiser dans les pays étrangers toutes missions s'inscrivant dans le cadre du développement, de l'éducation et de la formation à tous les niveaux;
- Publier toute documentation sous forme d'ouvrages, de revues ou de périodiques se rapportant à son objet;
- Gérer, louer, aménager ou acheter en Belgique ou à l'étranger des immeubles ou installations destinés à faciliter ses activités;

- Louer, acheter et vendre l'équipement et le matériel didactique nécessaires à sa mission.

I.3 Mode de passation

Conformément à l'article 26, § 1, 1° a (montant du marché HTVA n'atteint pas le seuil de € 85.000,00) de la loi du 15 juin 2006, le marché est passé par procédure négociée sans publicité.

I.4 Fixation des prix

Le présent marché consiste en un marché à prix global.

Le marché à prix global est celui dans lequel un prix forfaitaire couvre l'ensemble des prestations du marché ou de chacun des postes.

I.5 Droit d'accès et sélection qualitative

Le formulaire d'offre doit être accompagné des pièces suivantes :

Situation juridique du soumissionnaire - références requises (critères d'exclusion)
Une déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire :
- n'a pas fait l'objet d'une condamnation pour participation à une organisation criminelle, corruption, fraude ou le blanchiment de capitaux
- n'est pas en état de faillite ou de liquidation;
- n'a pas fait l'aveu de sa faillite et n'a pas fait l'objet d'une procédure de liquidation, de réorganisation judiciaire;
- n'a pas fait l'objet d'une condamnation pour tout délit affectant sa moralité professionnelle;
- en matière professionnelle, n'a pas commis de faute grave;
- est en règle quant aux paiements des cotisations de sécurité sociale;
- est en règle quant aux paiements de la TVA et de ses impôts;
- ne s'est pas rendu gravement coupable de fausses déclarations en fournissant ces renseignements.

Capacité économique et financière du soumissionnaire - références requises (critères de sélection)
Des déclarations bancaires appropriées établies conformément au modèle figurant à l'annexe 3 de l'AR du 15 juillet 2011.

Capacité technique du soumissionnaire - références requises (critères de sélection)
- La liste des principales livraisons similaires effectuées pendant les trois dernières années.
- Une description de l'équipement technique, des mesures employées par le fournisseur pour s'assurer de la qualité, et des moyens d'étude et de recherche de l'entreprise.

I.6 Forme et contenu des offres

Le soumissionnaire établit son offre en français et complète le métré récapitulatif ou l'inventaire sur le modèle annexé au cahier des charges le cas échéant. Si le soumissionnaire établit son offre sur d'autres documents que le formulaire prévu, il supporte l'entière responsabilité de la parfaite concordance entre les documents qu'il a utilisés et le formulaire.

Tous les documents établis ou complétés par le soumissionnaire ou son mandataire sont datés et signés par celui-ci.

Toutes ratures, surcharges et mentions complémentaires ou modificatives, tant dans l'offre que dans ses annexes, qui seraient de nature à influencer les conditions essentielles du marché, telles que les prix, les délais, les conditions techniques, doivent également être signées par le soumissionnaire ou son mandataire.

Le prix de l'offre sera exprimé en EURO et comprendront toutes les impositions généralement quelconques auxquelles est assujetti le marché, et seront mentionnées Hors TVA (HTVA) avec la mention suivante:

"Exportation – franchise de la T.V.A. – Article 42, §3, 8° du code. – Autorisation du 14 juillet 1998, n° E.T. 77.800/CW"

Le document d'exonération de la TVA vous est joint en annexe.

Les éventuelles réductions doivent toujours être décomptées du prix unitaire et ne sont pas indiquées

I.7 Dépôt des offres

L'offre est établie sur papier et est glissée sous pli définitivement scellé mentionnant le numéro du cahier spécial des charges (2014-DAO-B-AL031/01) ou l'objet du marché. Elle est envoyée par service postal ou remise par porteur.

En cas d'envoi par service postal, ce pli définitivement scellé est glissé dans une seconde enveloppe fermée portant clairement la mention " OFFRE ".

L'ensemble est envoyé à :

Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger
Service Marchés Publics
Place Sainctelette, 2
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Le porteur remet l'offre à Monsieur Alexandre Haeck personnellement ou dépose cette offre dans la boîte prévue à cette fin.

L'offre doit parvenir au pouvoir adjudicateur au plus tard le 23 janvier 2014 à 12h00, que ce soit par envoi normal ou recommandé ou par dépôt à l'adresse susmentionnée.

I.8 Ouverture des offres

Il n'y a pas d'ouverture des offres en séance publique.

I.9 Délai de validité

Le soumissionnaire reste lié par son offre pendant un délai de 90 jours de calendrier, à compter de la date limite de réception des offres.

I.10 Critères d'attribution

Les critères qui suivent sont d'application lors de l'attribution du marché :

N°	Description
1	Valeur technique
2	Prix
3	délais de livraison

Les critères sont listés par ordre décroissant d'importance. Sur base de l'évaluation de tous ces critères, le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre la plus avantageuse suivant cette évaluation.

I.11 Révisions de prix

Il n'y a pas de révision de prix pour ce marché.

I.12 Variantes

Les variantes libres ne sont pas autorisées.
Aucune variante obligatoire ou facultative n'est prévue.

I.13 Choix de l'offre

Le pouvoir adjudicateur choisit l'offre régulière économiquement la plus avantageuse (en tenant compte des critères d'attribution).

Par la remise de son offre, le soumissionnaire accepte toutes les clauses du Cahier spécial des Charges et renonce à toutes les autres conditions. Si le pouvoir adjudicateur constate, lors de l'analyse des offres, que le soumissionnaire a ajouté des conditions qui rendent l'offre imprécise ou si le soumissionnaire émet des réserves quant aux conditions du Cahier spécial des Charges, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit soit de considérer l'offre comme substantiellement irrégulière soit de demander au soumissionnaire de clarifier son offre.

II. Dispositions contractuelles

Cette deuxième partie fixe la procédure relative à l'exécution du marché.
Pour autant qu'il n'y soit pas dérogé, l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 et ses modifications ultérieures établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics est d'application.

II.1 Fonctionnaire dirigeant

L'exécution des fournitures se déroule sous le contrôle du fonctionnaire dirigeant :

Nom : Monsieur Stéphan Plumat
Adresse : Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger, Place Sainctelette, 2 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean
Téléphone : 0032 2 421 83 85
E-mail : s.plulmat@apefe.org

II.2 Assurances

L'adjudicataire contracte les assurances couvrant sa responsabilité en matière d'accidents de travail et sa responsabilité civile vis-à-vis des tiers lors de l'exécution du marché.

A tout moment durant l'exécution du marché, dans un délai de quinze jours à compter de la réception de la demande du pouvoir adjudicateur, l'adjudicataire justifie qu'il a souscrit ces contrats d'assurances au moyen d'une attestation établissant l'étendue de la responsabilité garantie requise par les documents du marché.

II.3 Cautionnement

Aucun cautionnement ne sera exigé pour ce marché.

II.4 Délai de livraison

Le pouvoir adjudicateur n'a pas spécifié le délai de livraison. Par conséquent, le soumissionnaire doit proposer lui-même un délai de livraison dans son offre (en jours de calendrier).

II.5 Délai de paiement

Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification de 30 jours de calendrier à compter de la date de livraison pour procéder aux formalités de réception. Ce délai prend cours le lendemain de l'arrivée des fournitures à destination, pour autant que le pouvoir adjudicateur soit en possession du bordereau ou de la facture.

Le paiement du montant dû au fournisseur est effectué dans les 30 jours de calendrier à compter de l'échéance du délai de vérification, pour autant que le pouvoir adjudicateur soit, en même temps, en

possession de la facture régulièrement établie ainsi que des autres documents éventuellement exigés. Ladite facture vaut déclaration de créance.

II.6 Délai de garantie

Le soumissionnaire doit proposer lui-même un délai de garantie dans son offre.

Le délai de garantie prend cours à compter de la date de réception provisoire au lieu de livraison.

II.7 Réception provisoire

A l'expiration du délai de vérification, il est selon le cas dressé un procès-verbal de réception provisoire ou de refus de réception.

II.8 Réception définitive

La réception définitive a lieu à l'expiration du délai de garantie. Elle est implicite lorsque la fourniture n'a pas donné lieu à réclamation pendant ce délai. Lorsque la fourniture a donné lieu à réclamation pendant le délai de garantie, un procès-verbal de réception ou de refus de réception définitive est établi dans les quinze jours précédant l'expiration dudit délai.

ANNEXE A : FORMULAIRE D'OFFRE

OFFRE DE PRIX POUR LE MARCHE AYANT POUR OBJET
"ACQUISITION DE MATÉIRLE INFORMATIQUES À DESTINATION DE L'ALGÉRIE"

Procédure négociée sans publicité

Important : ce formulaire doit être complété dans son entièreté, et signé par le soumissionnaire. Tous les montants doivent être complétés en chiffres ET en toutes lettres.

Personne physique
Le soussigné (nom et prénom) :
Qualité ou profession :
Nationalité :
Domicile (adresse complète) :

Téléphone :
Fax :
E-mail :
Personne de contact :

OU (1)

Personne morale
La firme (dénomination, raison sociale) :
Nationalité :
ayant son siège à (adresse complète) :

Téléphone :
Fax :
E-mail :
Personne de contact :

représentée par le(s) soussigné(s) :
(Les mandataires joignent à leur offre l'acte authentique ou sous seing privé qui leur accorde ces pouvoirs ou une copie attestant la conformité de leur procuration à l'original. Ils peuvent se borner à indiquer les numéros des annexes au Moniteur belge qui a publié leurs pouvoirs.)

OU (1)

Association momentanée
Les soussignés en association momentanée pour le présent marché (nom, prénom, qualité ou profession, nationalité, siège provisoire) :

S'ENGAGE(NT) (SOLIDAIREMENT) SUR SES/LEURS BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES À EXÉCUTER LE MARCHÉ CONFORMÉMENT AUX CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER SPÉCIAL DES CHARGES DU MARCHÉ PUBLIC SUSMENTIONNÉ :

pour un montant de :

(en chiffres, TVA comprise)
.....

(en lettres, TVA comprise)

.....

.....

(en chiffres, hors TVA)
.....

(en lettres, hors TVA)

.....

.....

délai de livraison (en jours de calendrier):
.....

délai de garantie (en mois calendrier): .....

Informations générales

Numéro d'immatriculation à l'ONSS :
Numéro d'entreprise (en Belgique uniquement) :

Paiements

Les paiements seront effectués valablement par virement ou versement sur le compte (IBAN/BIC) ..... de l'institution financière ..... ouvert au nom de ..... .

Documents à joindre à l'offre

Les documents requis par le cahier des charges, datés et signés, sont annexés à l'offre.

Fait à .....

Le .....

Le soumissionnaire,

Signature : .....

Nom et prénom : .....

Fonction : .....

Note importante

Les soumissionnaires ne peuvent se prévaloir des vices de forme dont est entachée leur offre, ni des erreurs ou omissions qu'elle comporte (article 87 de l'arrêté royal du 15 juillet 2011).

(1) Biffer les mentions inutiles

ANNEXE B : DECLARATION SUR L'HONNEUR

I. POUVOIR ADJUDICATEUR

Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger
Place Sainctelette, 2
1080 Molenbeek-Saint-Jean

II. IDENTIFICATION DU MARCHÉ

Le marché a pour objet : "Acquisition de matéirle informatiques à destination de l'Algérie"

Personne physique
Le soussigné (nom et prénom) :
Qualité ou profession :
Nationalité :
Domicile (adresse complète) :

Téléphone :
Fax :
E-mail :
Personne de contact :

OU (1)

Personne morale
La firme (dénomination, raison sociale) :
Nationalité :
ayant son siège à (adresse complète) :

Téléphone :
Fax :
E-mail :
Personne de contact :

représentée par le(s) soussigné(s) :

OU (1)

Association momentanée
Les soussignés en association momentanée pour le présent marché (nom, prénom, qualité ou profession, nationalité, siège provisoire) :

Déclare(nt) sur l'honneur ne se trouver dans aucune des situations visées par les clauses d'exclusion reprises aux articles 61, § 1 et 2 de l'arrêté royal du 15 juillet 2011;
S'engage(nt) à produire à la demande du pouvoir adjudicateur les documents et preuves nécessaires.

Fait à .....
Le .....
Signature(s)

ANNEXE C : DECLARATION BANCAIRE

Cette déclaration concerne le marché public: Acquisition de matéirle informatiques à destination de l'Algérie (2013-DAO-B-AL031/01)

Nous confirmons par la présente que
.....
(nom et adresse ou raison sociale et siège social du candidat ou du soumissionnaire) est notre client.

Les relations financières que nous entretenons avec ce client nous ont jusqu'á présent donné entière satisfaction et nous n'avons pu constater aucun élément négatif méritant d'être relevé. Il jouit jusqu'à présent de notre entière confiance.

Sur la base des données dont notre banque dispose actuellement et sans préjuger du futur, ce client dispose actuellement de la capacité financière et économique lui permettant de mener à bien le marché public mentionné ci-dessus.

Notre banque délivre ce document sans restriction ni réserve de notre part autres que celles mentionnées ci-dessus.

Fait à ..... , le ..... .

Dénomination de la banque, nom et titre du signataire et signature

Cette attestation est à compléter et à joindre à l'offre.

ANNEXE D : INVENTAIRE

"ACQUISITION DE MATÉIRLE INFORMATIQUES À DESTINATION DE L'ALGÉRIE"

N°	Description	Type	Unité	Qt	PU en chiffres HTVA	Total HTVA
	Ordinateur portable					
1	- Processeur équivalent à : Interl core TM i5 ou Intel Core TM i7 - Mémoire RAM : 8 Go - Capacité du disque dur : minimum 500 Go - Ecran : minimum 15.6" - Carte Graphique : minimum 1Go - Compatible Windows 8 - Support USB 3.0 - Graveur DVD simple ou double couche	QP	pièce	6		
	Appareil photo numérique					
2	- Avec GPS intégré - Résolution : minimum 12MP - Zoom optique : minimum 4 X - Support de stockage : carte SD - Ecran LCD - Fonction vidéo	QP	pièce	2		
	Caméscope numérique					
3	- Résolution : min 5MP - Support d'enregistrement : carte mémoire - Puissance du zoom optique : min 10 X - Full HD	QP	pièce	2		
	Serveur					
4	- Mémoire RAM : minimum 32 Gb - Disque dur :RAID 5 ou 7 capacité Sata ou SAS de 1000 Gb minimum - Nombre de processeurs : 2 - Carte LAN : 2 Adaptateurs 1 Gb - Slot pour mémoire : 10 DIMM slots de plus	QP	pièce	2		

N°	Description	Type	Unité	Qt	PU en chiffres HTVA	Total HTVA
	- Coeur de processeur : 4 à 6					
					Total HTVA :	

Les prix unitaires doivent être mentionnés avec 2 chiffres après la virgule. La quantité de produits x le prix unitaire doit cependant être à chaque fois arrondi à 2 chiffres après la virgule.

Vu, vérifié et complété avec les prix unitaires, les totaux partiels et le total global qui ont servi à déterminer le montant de mon offre de ce jour, pour être joint à mon formulaire d'offre.

Fait à ..... le ..... Fonction: .....

Nom et prénom: ..... Signature: